

Compte rendu succinct.

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2011

DAG/SA/GCa

La séance est ouverte à 18 h 40.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2010.
- Emet un avis favorable à la motion pour la défense de l'Ecole.
- Prend acte, après débat, des orientations budgétaires 2011.
- Approuve
 - o le choix du lauréat pour la construction d'un 3^{ème} lieu et décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la S.A.R.L. COULON & ASSOCIES de STRASBOURG dont le forfait de rémunération s'élève à 1.468.040,- € H.T. ainsi que les missions complémentaires et optionnelles lesquelles s'élèvent à 216.000 € H.T., soit un total de 1.684.040,- € HT. ;
 - o la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) en vue de consultations pour la passation de certains marchés.
- débat, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Ville en 2010.
- Emet un avis favorable à la passation de conventions entre la Ville
 - o et son Amicale du Personnel, au titre de l'année 2011 ;
 - o et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
 - afin de permettre le raccordement de sa chaufferie à celle du Conservatoire de Musique et d'autoriser la Ville, en tant que maître d'ouvrage, à facturer l'ensemble des prestations, à savoir la fourniture de chaleur et les frais d'entretien et de maintenance des installations thermiques, à l'abonné qui les accepte ;
 - pour déterminer les conditions de fourniture des repas pour la restauration scolaire des élèves
 - de l'école maternelle Poincaré,
 - de l'école élémentaire Poincaré.

- Décide
 - o le versement d'une subvention exceptionnelle de 900,- € au Collège La Milliaire pour participer aux frais de séjour à l'étranger de trois jeunes thionvillois ;
 - o la mise à disposition de locaux au profit d'associations ou d'organismes dans le cadre de la démolition du Bâtiment du Sémaphore ;
 - o la modification de la tarification du stationnement des parcs à voitures et l'extension du stationnement payant à la totalité des emplacements du parc à voitures de la Sous-Préfecture ;
 - o la réalisation d'un aménagement sécuritaire Route de la Croix-Hepich à ELANGE pour un montant total des travaux de 7.035,- € T.T.C. ;
 - o la passation d'une convention pour la collecte des déchets sur le site de l'aire d'accueil des gens du voyage à THIONVILLE avec la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».

- Se prononce en faveur
 - o de l'acquisition
 - de terrains frappés d'alignement
 - Rue des Pesseraillles, de 0 a 16 ca,
 - Rue du Ruisseau à ELANGE, de 0 a 29 ca et de 0 a 01 ca ;
 - d'un terrain à OEUTRANGE dans le cadre de l'élargissement du carrefour formé par la Rue du 70^{ème} R.A. et le Chemin des Labours, d'une surface d'environ 0 a 90 ca ;

 - o de la cession d'une surface de terrain d'environ 11 a 36 ca située Rue Saint-Exupéry en vue de la réalisation de trois pavillons ;
 - o de l'intégration dans le domaine public des voiries, réseaux divers et espaces verts du lotissement « le Clos des Vergers » sis Rue Rémy KAIL à THIONVILLE ;
 - o des prix de vente par la S.A. d'H.L.M. LOGIEST de 12 logements situés 5, Rue Mozart à THIONVILLE ;
 - o de la passation d'une convention entre les Villes de THIONVILLE et de MANOM pour l'harmonisation de leurs politiques urbaines, dans le secteur du giratoire de la Grange ;
 - o de la mainlevée d'une hypothèque, Rue des Bleuets, dont le coût s'élève à 238,45 € pris en charge par la Ville, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules.

- Emet un avis favorable
 - o au dossier d'aménagement des berges de la Moselle, côté rive gauche, soumis à enquête publique préalable ;
 - o à l'inscription de la Ville au Registre National des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) et à la vente de ses certificats acquis sur la période 2006/2009 pour une recette d'environ 51.000,- € ;
 - o à la modification de la consistance du lot n° 2 de la chasse communale dans laquelle se situe l'aire d'accueil des gens du voyage ;
 - o à la réalisation des travaux d'exploitation nécessaires à la sécurisation de chemins de randonnée dans le cadre de la gestion de la forêt communale, pour un montant de 424,11 € T.T.C. ;
 - o à la mise en œuvre du 2^{ème} festival « des Frontières et des Hommes » qui se déroulera du 25 mars au 2 avril prochains.

La séance est levée à 22 h 40